

L'Archer français. Journal des tireurs d'arc. 1857/01/15-1857/02/14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

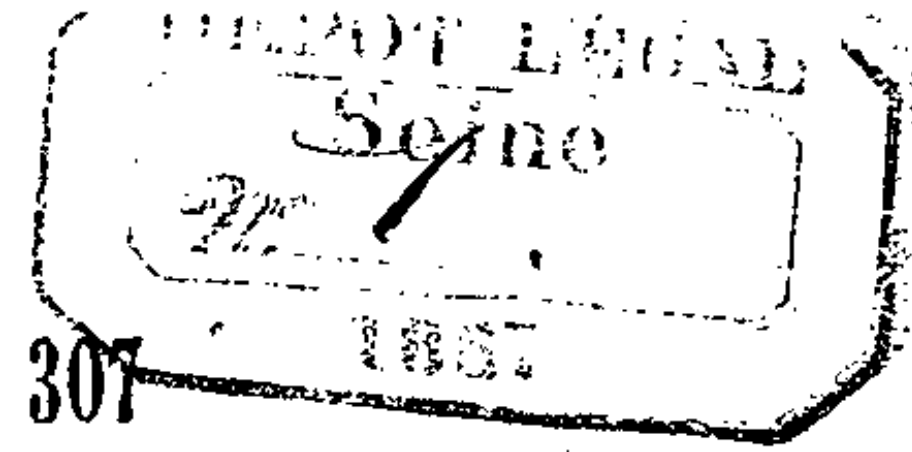
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



L'ARCHER FRANÇAIS

JOURNAL DES TIREURS D'ARC



1^{er} Numéro par mois (le 15) d'Octobre à Mars. — 3 Numéros (les 10, 20 et 30) d'Avril à Septembre.

ABONNEMENTS PAR AN :		Les communications relatives, soit à l'administration du journal, soit à la rédaction, doivent être adressées au Directeur-Gérant, G. THIS , fabricant d'Arcs et de Flèches, rue Saint-Martin, 307. — Les demandes d'abonnement ou d'insertion adressées des départements, doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.	INSERTIONS :	
Simple.	6 fr.			Annonces commerciales.
Avec les fournitures du prix général.	18	Avis divers		25 —
Idem. plus, celles de la Saint-Sébastien et de l'Oiseau.	21	Id. pour les compagnies abonnées.		15 —
			Id. Et	10 —

SOMMAIRE. — *Avis essentiel.* — A nos premiers abonnés — A Messieurs les industriels et commerçants. — *Bulletin* : distribution du prix spécial de Villemonble. — Correspondance. — *Variétés* : Saint-Sébastien, patron des archers.

Avis essentiel.

Parmi les demandes d'abonnement qui nous ont été adressées par correspondance depuis un mois, plusieurs nous sont parvenues sans être accompagnées du mandat sur la poste, dont nous avons recommandé l'envoi. Nous devons répéter ici que la remise du prix de l'abonnement avec la demande du journal est une condition de rigueur. Tout le monde comprend la nécessité d'une comptabilité régulière dans la publication d'une feuille périodique. Nous ne pouvons inscrire comme abonnés sur notre registre que ceux qui ont versé le montant de leur abonnement. Nous devons, en conséquence, prévenir aujourd'hui que le troisième numéro ne sera adressé qu'aux personnes ou aux Sociétés régulièrement abonnées.

Nous croyons devoir faire remarquer aussi que le chiffre de notre tirage, au-delà de 500 exemplaires, sera déterminé par le nombre des abonnés, et que les personnes qui tarderaient à régulariser leur abonnement, s'exposeraient à ne pas recevoir les numéros ayant paru avant l'époque où elles s'abonneraient. La question est importante, surtout, pour les Compagnies, qui auraient ainsi le désagrément de ne pouvoir placer dans leurs archives qu'une collection incomplète.

C'est donc une recommandation toute dans leur intérêt, que nous adressons à MM. les Capitaines de celles non encore abonnées, en les engageant à profiter de l'as-

semblée qui va se tenir à l'occasion de la Saint-Sébastien pour faire prendre une décision à cet égard, et en les priant de nous en transmettre l'avis avec le moins de délai possible.

Paris, le 15 Janvier.

A nos premiers abonnés.

Merci, à vous, qui, à peine avons-nous ouvert notre registre d'abonnement, venez vous y faire inscrire, à vous dont l'intelligente confiance donnait à l'*Archer français* une bienvenue si empressée!

Quand on a entrepris la réalisation d'une idée nouvelle, on ne peut, quelle que soit la fermeté de sa conviction, se défendre, au début de la tâche, d'une sorte de doute inquiet. Quelque sûr qu'on se croie de la justesse de l'idée et de l'utilité de l'entreprise, c'est une question qui a toujours pour l'auteur un degré d'incertitude, que l'accueil qui attend, dans le public auquel il s'adresse, l'idée non expérimentée, l'entreprise sans précédent. Celui qui a conçu l'idée, celui qui a pris en main l'entreprise, tout forts qu'ils peuvent être de la persuasion où ils sont de répondre à un besoin réel, ont cependant besoin eux-mêmes d'être soutenus dans leurs premiers efforts par la sympathie et la confiance de ceux dont ils ont voulu servir les intérêts. Aussi les premiers encouragements qu'ils reçoivent, par l'expression non équivoque de cette sympathie et de cette confiance, sont-ils ceux qui ont, pour l'avenir de l'entreprise, l'influence la plus décisive.

En présentant, il y a un mois, le premier numéro de leur publication à leurs chers et aimés frères les Chevaliers et aux amateurs du noble jeu de l'arc en général, les fondateurs de l'*Archer français* se

sont, eux aussi, trouvés, jusqu'à un certain point, sous l'influence de ce doute et de cette inquiétude dont nous parlions tout-à-l'heure. Ils étaient, certes, fermement convaincus que l'idée qui les avait conduits à la fondation de leur journal était juste, et il n'existait dans leur esprit aucun doute sur le service qu'était appelée à rendre leur publication. Cependant, ils attendaient avec une sorte d'appréhension l'effet que son apparition allait produire, se demandant s'ils allaient y trouver cette garantie de l'opinion, sans laquelle il n'est de succès, ni dans le présent, ni dans l'avenir.

Cette garantie, nous l'avons aujourd'hui dans l'empressement qu'ont mis tant de tireurs, individuellement, et des Compagnies entières à demander l'envoi du journal. Aussi avons-nous voulu que le premier article de notre second numéro portât l'expression de notre sincère gratitude à ceux qui avaient les premiers apprécié et encouragé l'*Archer français*.

Maintenant donc, forts que nous sommes, non plus seulement de notre conviction personnelle, mais encore de votre intelligente adhésion, nous allons, chers lecteurs, poursuivre avec courage et énergie cette entreprise que vous venez de faire vôtre par la manière dont vous l'avez accueillie et patronnée.

Elle est chère à notre cœur, cette entreprise, car nous sommes de ceux qui voient dans le *Noble Jeu de l'arc* plus qu'un agréable passe-temps. Nous voyons une précieuse et respectable institution dans ces Compagnies où, sous le voile modeste d'une honnête et salubre récréation, se retrouve une association si hautement morale. Il est beau, en effet, de voir une réunion d'hommes placer leurs jeux même

sous l'égide du sentiment religieux, et inscrire dans leurs règlements comme premières conditions le respect des mœurs, l'observation des principes de l'honneur, les formes de la civilité la plus rigoureuse.

Nous sommes, nous fondateurs de l'*Archer français*, heureux et fiers de la part que votre honorable confiance nous fait dans les destinées, pourrions-nous dire, de la chevalerie de l'arc, et, si nous pouvions encore, il y a un mois, avoir quelque doute sur l'avenir de l'entreprise, quand nous considérons notre insuffisance personnelle, nous ne saurions en conserver aujourd'hui que tant d'adhésions nous arrivent chaque jour et qu'un si dévoué concours nous est de tous côtés promis. L. V.

L'Archer français à Messieurs les Industriels et Commerçants.

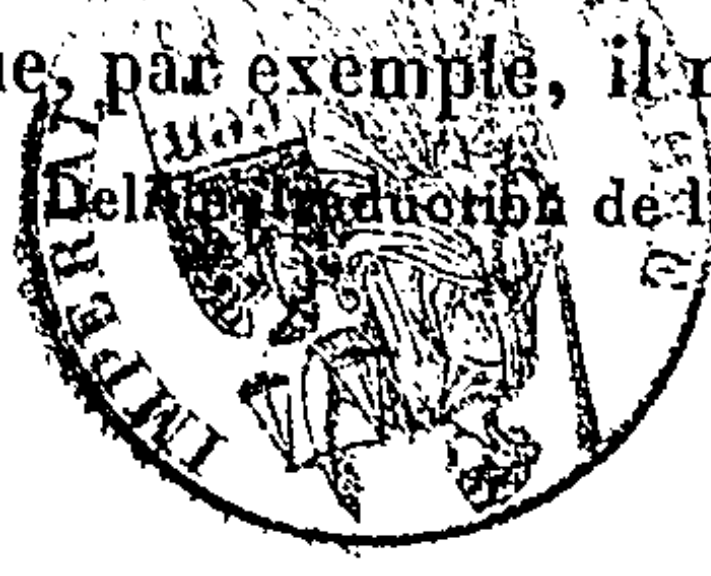
Peut-être, Messieurs, supposez-vous que nous venons ici plaider, devant vous, la cause de notre jeu favori, et faisant briller à vos yeux tous les attraits qu'il a aux nôtres, tenter de vous enrôler avec nous sous la pacifique bannière de saint Sébastien. Nous pourrions vous dire, en effet, qu'il n'y a pas d'exercice qui puisse être, plus que celui-ci, salutaire à l'homme laborieux qu'absorbent et enchainent toute la semaine les travaux du magasin ou du comptoir. Nous pourrions vous dire que quand vous avez été, pendant six jours, courbés sur votre livre de caisse et votre grand livre, vous avez besoin, le septième, d'une récréation capable à la fois de délasser votre esprit et d'exercer votre corps, et qu'une partie d'arc aurait certainement sur l'un et sur l'autre l'effet que vous cherchez. Toutefois, ce n'est pas le sujet dont nous voulons vous entretenir aujourd'hui. Une autre fois peut-être nous aspirerons à faire auprès de vous un prosélytisme sans ambition ni arrière pensée, et nous aimerons à vous dire avec le poète :

- Maintenant que celui, dont la voix, le regard,
- Sait mieux d'un trait léger diriger la vitesse,
- Vienne aux combats de l'arc signaler son adresse. (1)

Mais, aujourd'hui, ce n'est pas dans l'intérêt de votre santé et de vos plaisirs, c'est dans l'intérêt de vos affaires et de votre bourse que l'*Archer Français* réclame un moment de votre attention.

Notre journal est destiné à être répandu dans une portion considérable de nos départements. De Paris à la frontière de Belgique, par exemple, il n'y a peut-être pas

(1) Delille, *Épique de l'Enéide*, chant V.



un village qui n'ait une ou même plusieurs compagnies d'arc. L'*Archer Français* sera lu dans chacun de ces villages, où chaque exemplaire passera au moins dans vingt mains.

Nous pourrions citer telle localité de Picardie où toute la population mâle adulte est enrôlée sous la bannière de saint Sébastien, où c'est une sorte de déshonneur de n'être pas chevalier de l'arc et où une compagnie compte 60 et même 80 membres. On voit combien, dans de telles localités, le nombre des lecteurs de l'*Archer Français* sera supérieur au chiffre que nous indiquions tout à l'heure.

Notre quatrième page offrira donc à l'industrie une nouvelle voie de publicité, et cette voie sera d'autant plus précieuse que notre journal pénétrera souvent dans des localités dont les autres feuilles périodiques connaissent généralement peu le chemin.

Pour ne parler d'abord que des industries qui sont de nature à trouver un débouché direct dans les compagnies d'arc, nous dirons, par exemple, que les pièces d'argenterie distribuées en prix chaque année représentent une valeur de près de deux cent mille francs, et qu'outre ces riches récompenses de l'adresse offertes dans les prix généraux, il y a dans chaque compagnie des prix particuliers offerts par les officiers et les chevaliers et qui donnent lieu à des commandes considérables de porcelaine fine, de cristaux, etc.

Il est évident, du reste, que la publicité de notre feuille d'annonce n'est pas nécessairement restreinte à la spécialité des fournitures des tirs. Les pays où l'exercice de l'arc est le plus cultivé sont habités par une population intelligente et laborieuse où le bien-être a un caractère très général et où les aisances de la vie entrent dans les usages et les besoins de toutes les classes. Les industries sérieuses ont donc là un débouché qui ne saurait être dédaigné par les commerçants à vue large et à habitudes actives. Il y a là tout un monde de clients nouveaux qui savent apprécier le bon et le payer. Et maintenant, Messieurs les industriels, fabriquez du solide et de l'élégant et dites-nous où vous le vendez. L'*Archer Français* le dira à ses abonnés, et il vous enverra des acheteurs qui ne se plaindront ni de vous ni de lui, si pour le bel et bon argent qu'ils vous porteront, vous leur livrez belle et bonne marchandise.

BULLETIN.

2^e COMPAGNIE DE VILLEMONBLE.

Distribution du Prix spécial présenté par le Chevalier Delille.

Liste des gagnants, avec l'indication de la distance de leurs coups.

- 1^{er} prix. Germain Denot, fils, de la 1^{re} compagnie de Gagny; coup à 2 millimètres. — 2^e prix. Petitpas (Victor), du Pin; 7 m. — 3^e prix. Solavin (Désiré), 1^{re} de Montreuil; 7 m. — 4^e prix. Montel (Alphonse), 1^{re} de Villemonble; 8 m. — 5^e prix. Delaisse (Eugène), d'Ulysse; 8 m. — 6^e prix. Germain (Alexandre), 1^{re} de Gagny; 9 m. — 7^e prix. Coiffier (Honoré), 1^{re} de Nogent; 9 m. — 8^e prix. Margnon, 2^e de Chelles; 9 m. — 9^e prix. Germain Denot, fils, 1^{re} de Gagny; 10 m. — 10^e prix. Bause (Alphonse), 1^{re} de Rosny; 10 m. — 11^e prix. Lavoine (Jules), 2^e de Franconville; 10 m. — 12^e prix. Petitpas (Eugène), 2^e de Villemonble; 11 m. — 13^e prix. Clermont, compagnie impériale de Paris; 11 m. — 14^e prix. Renault, 1^{re} de Gagny; 12 m. — 15^e prix. Germain (Alexandre), 1^{re} de Gagny; 13 m. — 16^e prix. Lepoivre, de Gonesse; 13 m. — 17^e prix. Solavin (Désiré) 1^{re} de Montreuil; 14 m. — 18^e prix. Charpy, père, de Saint-Mandé; 14 m. — 19^e prix. Minel (Charles), 2^e de Villemonble; 15 m.

Le 20^e prix a été partagé entre Delille (Alfred), de la 2^e de Villemonble, et Benoist, père, compagnie de Créteil, (les coups ayant été reconnus parfaitement égaux). Un second marmot a été remis au chevalier Delille, comme honteux.

Les prix des chevaliers qui n'étaient pas présents à la délibération ont été déposés, ainsi qu'un marmot, appartenant au chevalier Martial, chez G. This, rue Saint-Martin, 307 à Paris, où ils devront être réclamés.

CORRESPONDANCE.

A. M. Quinegagne, trésorier de la Compagnie de Germigny-l'Évêque, près Meaux :

Les félicitations que vous voulez bien nous adresser au sujet de notre journal, nous sont précieuses. Puisse l'*Archer français* rendre les services que vous en espérez « pour le maintien et même pour la réorganisation du noble jeu de l'arc. »

— A. M. l'abbé Descamps, curé de Trosly-Breuil, près Attichy.

La fondation de l'*Archer Français* ne nous a pas fait renoncer à la publication

de notre volume, que nous tâcherons de rendre le moins indigne possible de votre suffrage. Votre offre est acceptée avec reconnaissance, et nous serons heureux de faire profiter nos lecteurs des renseignements que vous croirez pouvoir nous transmettre sur les compagnies d'arc de votre voisinage.

VARIÉTÉS.

St-Sébastien, patron des Archers,

Sa vie, son martyre et son culte.

Il nous a semblé qu'aucun sujet ne saurait inaugurer d'une manière plus convenable la série de nos articles *Variétés*, que celui du saint sous le patronage duquel les amateurs du noble jeu de l'arc ont placé leur respectable association, et au moment où le calendrier va ramener la fête de ce saint, le sujet nous a paru ici à la fois spécial et de circonstance.

Nous devons à de nombreuses et longues recherches personnelles, dans lesquelles nous avons été puissamment secondé par l'obligeance de savants amis et de pieux ecclésiastiques, de pouvoir offrir aux lecteurs de l'*Archer français* une notice plus complète et plus exacte que celles qu'a, jusqu'à ce jour, possédées le public sur ce personnage célèbre dans les fastes du christianisme.

Selon le martyrologe romain, le plus ancien document authentique existant de cette époque de l'histoire ecclésiastique, saint Sébastien naquit en France, à Narbonne, vers le milieu du III^e siècle. Mais, si son père, comme les historiens le pensent, était Gaulois, sa mère paraît avoir été originaire de la Lombardie. Après la mort de son époux, qu'elle perdit jeune encore, elle se retira avec son enfant dans sa propre patrie, à Milan. C'est là que Sébastien fut élevé, dans la foi et les vertus chrétiennes, jusque vers l'année 283, époque à laquelle il se rendit à Rome pour prendre du service dans les armées de l'empereur Carin. La même année, ce prince, vaincu en Illyrie par son compétiteur Dioclétien, périssait frappé par un de ses propres officiers. Dioclétien le remplaçait sur le trône et associait, l'année suivante, à l'empire, Maximien.

Le mérite militaire de Sébastien ne tarda pas à lui obtenir la faveur des deux

empereurs, sous lesquels il s'éleva à un commandement important, celui de la première cohorte ou compagnie de la garde prétorienne.

Sébastien, malgré la sincérité de ses principes religieux, n'avait pas, jusque là, fait profession publique du christianisme, non qu'une indigne pusillanimité lui fit cacher sa foi, mais parce qu'il trouvait dans sa position officielle la possibilité d'être utile à ses co-religionnaires. Il réussit maintes fois, en effet, à détourner d'eux la persécution, et quand, malgré ses efforts, elle les atteignait, sa charge lui permettait de parveuir jusqu'à eux, de leur porter de pieuses consolations et de soutenir leur foi. C'est ainsi qu'il encouragea à persévérer dans la religion du vrai Dieu deux frères jumeaux, Marc et Marcellin, qui étaient poursuivis pour leur attachement au christianisme, et que les instances d'amis éplorés exposaient au danger de l'apostasie.

Les deux jeunes gens étaient gardés dans la maison d'un haut fonctionnaire romain du nom de Nicostrate, dont l'épouse, nommée Zoé, avait depuis six mois perdu l'usage de la voix. Cette femme ayant assisté aux instructions que Sébastien faisait chaque jour à Marc et à Marcellin, se fit chrétienne et recouvra miraculeusement la parole. Son époux demanda bientôt lui-même le baptême, et leur exemple ne tarda pas à être suivi par Chromatius, préfet de la ville, qui se démit de ses fonctions pour se livrer tout entier aux exercices de la piété.

Ce succès si éclatant des prédications du saint éveilla sur lui l'œil jaloux du successeur de Chromatius, qui le dénonça à Dioclétien. L'empereur irrité manda en sa présence Sébastien, à qui il reproche de s'allier en secret avec les ennemis de l'empire et de ne reconnaître ainsi que par la trahison la haute faveur dont il avait été l'objet. Le saint répond avec une noble assurance qu'il n'a agi ni contre l'empereur ni contre l'empire, mais qu'il a toujours adressé au vrai Dieu seul ses prières pour le prince et pour l'État, regardant comme inutile et insensé de les adresser à des dieux de métal et de pierre. Dioclétien tente, d'abord par des paroles flatteuses, puis par la menace, de vaincre la résistance de Sébastien. Furieux enfin de voir qu'il ne peut pas en triompher, il donne ordre qu'il soit conduit hors de la ville et lié à un arbre pour y servir de but aux flèches des soldats.

Des archers de Mauritaine sont chargés des l'exécution de la sentence. Ils le percent de leurs flèches et quand ils voient s'affaisser sur lui-même le corps, qui se dérobo pour ainsi dire sous la multitude des traits dont il est hérissé, il se retirent, le laissant pour mort.

Cependant, pendant la nuit, une pieuse femme, nommée Irène, veuve du martyr Castulus, vient pour l'ensevelir. Elle se met en devoir d'arracher les flèches qui le couvrent. Tout-à-coup, elles s'aperçoit qu'il respire encore. Avec l'aide d'une servante, elle le transporte chez elle, où ses soins le rappellent à la vie. La nouvelle du rétablissement de Sébastien se répand parmi les chrétiens et plusieurs viennent le supplier de se soustraire, par une prompte fuite, à la persécution; mais loin de tenir compte de leurs timides avertissements, Sébastien prend ouvertement la défense de tous ceux qui souffrent pour la foi. Il ose attendre les deux empereurs sur leur passage, et leur reprocher, devant la foule étonnée, l'inique persécution dont ils poursuivent les chrétiens. Dioclétien, enflammé de colère, le fait traîner à l'hippodrome, et là, deux fois martyr, Sébastien expire sous la verge des bourreaux, le 20 janvier 288.

Son corps est ensuite jeté dans le grand égout de Rome, par ordre des empereurs, qui se flattent par là de dérober ses pieux restes à la vénération des fidèles. Mais quand la ville est plongée dans le sommeil, le saint apparaît en songe à une matrone chrétienne, nommée Lucine, à laquelle il indique le lieu où gît son corps. Lucine se rend aussitôt, accompagnée de quelques chrétiens, à celle des ouvertures de l'égout qui est placée près du cirque. Là, elle trouve, ainsi que l'a indiqué la sainte vision, le corps du martyr, et les chrétiens, chargés du précieux fardeau, vont l'ensevelir aux pieds des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, dans ces souterrains autrefois connus sous le nom de cimetière de Saint-Calixte, qui furent depuis appelés catacombes de Saint-Sébastien.

L. VAISSE.

(La suite au prochain numéro.)

Le propriétaire-gérant, G. THIS.

L'ARCHER FRANÇAIS.

24 NUMÉROS PAR AN.

L'ARCHER FRANÇAIS

JOURNAL DES TIREURS D'ARC

Paraissant, d'Avril à Septembre : les 10, 20 et 30 du mois; — et d'Octobre à Mars : le 15.

Bureaux du Journal : à Paris, rue Saint-Martin, 307.

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : **G. THIS.** | ABONNEMENT SIMPLE : **6 FR. PAR AN.**

Abonnement spécial pour les Compagnies, comprenant, outre l'envoi du journal, l'insertion *gratuite* du Mandat du Prix général et la fourniture : 1° d'une paire de grandes Cartes, avec ornements riches, pour le tir du Prix; 2° d'une paire de Cartes pour la Partie du Jardin; 3° de 24 Marmots : **18 francs.**

Abonnement avec les mêmes fournitures, et, en plus, les Cartes de la Saint-Sébastien, celles du tir de l'Oiseau, et la paire d'Oiseaux (le tout expédié en un seul envoi) : **21 francs.**

Annonces commerciales, 50 c. la ligne. — Avis divers, 25 c.

Le prix des insertions textuelles qui pourraient être réclamées par les Compagnies, sera réduit à 15 c. la ligne pour celles abonnées au taux de 18 fr., et à 10 c. pour celles abonnées au taux de 21 fr.

BILLARDS EN TOUS GENRES.

PLENEL, fabricant, boulevard St-Martin, 8.

CHAPEAUX EN TOUS GENRES.

RENAULT, fabricant, r. du Plâtre-du-Temple, 13.

FLEURS, MONTURE & COIFFURE.

LEHONGRE, fabricant, rue du Caire, 10.

POMPES A INCENDIE & ARROSEMENT.

Équipement de Sapeurs-Pompiers.

ROHÉ (Andoche), fabricant, fournisseur des théâtres, des hospices et autres administrations. Rue de Bondy, 72.

CHEZ BOUCQUIN, libraire-éditeur, rue du Petit-Pont, 10, à Paris.

Astrologue omnibus, le plus intéressant des ALMANACHS LIÉGEOIS. (Contient cette année, comme en 1856, un chapitre consacré au tir à l'Arc).

ENTREPRISE D'ÉCLAIRAGE POUR BALS,

Soirées et Fêtes de tous genres.

BIED, rue Meslay, 36.

FABRIQUE DE PAPIERS PEINTS.

MONROCO, boulevard Saint-Martin, 8.

FOURNITURES DE SELLERIE.

MILLON (Joseph), rue Saint-Martin, N° 307.

MAISON DE CONFIANCE

ORFÈVRERIE

DE LENAIN

RUE SAINT-MARTIN, N° 199,

en face la rue Grenier-St-Lazare.

Fournisseur d'argenterie des Compagnies d'archers.

On expédie en province sur un certificat délivré par les principaux membres de la compagnie, lorsque le prix sera annoncé dans l'*Archer français*.

Exposition Universelle de Paris. — Médaille de Bronze.

A L'ÉDUCATION D'ACHILLE.

FABRIQUE ET MAGASIN D'ARCS ET DE FLÈCHES

Maison fondée en 1816 par M. BRAUD NEVEU.

Rue Saint-Martin, 307. **THIS, Succ^r, breveté (s. g. d. g.)** Rue Saint-Martin, 307.

Propriétaire-Gérant de l'ARCHER FRANÇAIS, journal des Tireurs d'Arc; breveté de S. M. l'Impératrice; fournisseur des Châteaux impériaux, des Compagnies d'Archers et d'Arbalétriers, des Lycées, des Gymnases civils et militaires.

Arcs en bois de tous genres et de toutes formes, tartares ou droits; Flèches et Fléchettes de toute espèce; Cordes, Fourreaux, Carquois, Doigtiers, Compas de précision, Mandrins, Drapeaux, Bannières, Cartes pour le tir à l'arc ou à l'arbalète, et même pour le tir au fusil. — Statuts et Règlements généraux; Catéchismes; Médailles de St-Sébastien, argent ou bronze; et tous les insignes de la Chevalerie; Arbalètes d'une grande justesse de tous genres, à la Guillaume-Tell, à canon, à balle pour l'oiseau; Javelots.

On trouvera également chez M. BRAUD, qui est toujours attaché à la maison pour l'emplumage des flèches, du Bois des îles au choix, propre à faire des arcs, débité ou non, Bouts de Corne, Encoches; Plumes tout apprêtées ou non, de toutes les couleurs; enfin, tout ce qui concerne la fabrication.

Avis important. — Nouveau BREVET D'INVENTION de 15 ans. — ARCS (jumelés) indécollables, GARANTIS UN AN par écrit, avec un mois pour les changer, s'ils ne conviennent pas. L'acheteur pourra vérifier par lui-même la sûreté du procédé, et pour éviter la contrefaçon, chaque arc sera revêtu de ma signature : **THIS.** — Le même procédé et les mêmes conditions pour l'Arc d'Arbalète.